



CHEFFE DE PROJET CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Sa mission

La cheffe de projet CRTE a pour mission de travailler à la mise en place d'une dynamique autour du CRTE du territoire et de l'animer.

La cheffe de projet anime les réunions de travail et de concertation et met en œuvre les moyens associés et les partenariats permettant le bon déroulement des actions et le suivi du contrat.

La cheffe de projet intervient en assistance technique auprès des communes du territoire pour faire émerger, favoriser et organiser des projets sur les thématiques retenues sur le territoire du PETR ainsi que pour venir émarger au fonds vert, et cela en lien avec les partenaires locaux et institutionnels.

La cheffe de projet se doit d'être garante du respect des procédures et textes en vigueur concernant sa mission.

Ses activités

Mise en œuvre et suivi du contrat :

- Assure le suivi du contrat et son pilotage en animant les instances ainsi que le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel en coordination avec les autres missions du PETR
- Rend compte et communique sur les actions, les avancées et les résultats du programme par le biais d'une évaluation au fil de l'eau ainsi que le suivi-évaluation opérationnel, technique et financier des opérations et des subventions mobilisées au bénéfice du territoire
- Met en œuvre les moyens associés et partenariats permettant le bon déroulement du contrat
- Est en réseau avec les autres territoires CRTE

Animation :

- Anime et conduit les réunions, les ateliers et les groupes de travail thématiques
- Intervient en assistance technique pour faire émerger, favoriser et organiser des projets sur les thématiques retenues par le CRTE et en relation avec les partenaires internes et externes, locaux et institutionnels
- Accompagne les communes, communautés de communes et les porteurs de projets publics ou privés dans l'émergence et la réalisation de leurs projets et la mise en place des CEE
- Veille juridique et financière pour identifier les financements accessibles pour les projets

Appui au lien territoire/état :

- Crée un cadre de confiance entre les porteurs de projets, les collectivités, les services de l'état dont l'ANCT et la préfecture
- Aide à la mobilisation du fonds vert
- Veille territoriale sur les programmes et projets pouvant être dupliqués sur le territoire